



Montreuil, le 17 février 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Mme Élisabeth BORNE  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

N/Réf : NP/CLN  
N°041\_20210217

## **Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 8 mars 2021**

Mesdames les Ministres,

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons les salarié.e.s et agents territoriaux à se mobiliser pour que les questions d'égalité femme-homme dans la société et au travail soient une priorité, tant dans le secteur public que dans le privé, considérant que la lutte collective contre les inégalités, les stéréotypes sexistes et les discriminations subies par les femmes sont l'affaire de toute la CGT !

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère indispensable des services publics et de la Fonction publique tout au long de la vie. Invisibles et sous-payées, les premier.ère.s de corvée sont en grande majorité des femmes. Cette crise sanitaire et les conséquences dramatiques sur les droits des femmes sont aussi des alertes à prendre très au sérieux !

Pour les femmes, de fortes inégalités existent dans l'emploi et l'insertion professionnelle, au travail et après, devant la retraite. L'écart salarial moyen stagne autour de 25 %. Dans la Fonction publique territoriale, les femmes perçoivent en rémunération nette moyenne 8,3% de moins que les hommes. La Fonction publique est très fortement féminisée avec plus de 62% de femmes. Elles sont 70% des plus bas salaires les faisant basculer dans la précarité et la pauvreté. De plus, les femmes dans la Fonction publique ont globalement 30% de primes en moins. Cette situation discriminante s'aggrave avec une politique salariale qui ne favorise que l'individualisation de la rémunération.

Alors que depuis plus de 30 ans, elles sont plus diplômées que les hommes, 48 % des femmes occupant un emploi sont cantonnées dans quatre secteurs d'activité : la santé et les services sociaux, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail, dont les qualifications ne sont pas reconnues. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent. Les inégalités salariales sont notamment dues au fait que ces professions à prédominance féminine ne soient pas reconnues à leur juste valeur tout comme leur pénibilité, invisibles, mais sous-payées, alors que la loi prévoit depuis 1972 « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

La lutte pour l'égalité professionnelle constitue donc un levier de premier plan pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, et l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

... / ...

Pour les 23% de femmes qui sont à temps partiel, non complet et non choisi, leur salaire partiel rime avec précarité et faible autonomie financière. Assumant trop souvent l'essentiel des tâches ménagères, les femmes sont confrontées à des doubles journées. Baisser la durée légale de travail à 32 heures sans perte de salaire et l'accompagner de politiques publiques de prise en charge de la petite enfance et de lutte contre les stéréotypes, c'est rapprocher le temps des femmes et celui des hommes et se donner les moyens de faire enfin de l'égalité femmes - hommes une réalité.

La fédération CGT des Services publics a des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- une loi spécifique ;
- la revalorisation des grilles de rémunération des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et la reconnaissance des qualifications ;
- la titularisation des contractuel.le.s ;
- la reconnaissance de la catégorie active pour les professions à prédominance féminine dont la pénibilité est incontestable ;
- la suppression des ratios promus promouvables pour l'accès aux grades supérieurs (pouvant être la conséquence des temps partiels, des congés maternité) ;
- la sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- la revalorisation des pensions de retraite pour tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus ;
- l'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- des mesures contraignantes pour les employeurs avec une obligation de résultat sur la suppression des écarts de rémunération et des inégalités.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action avec des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie.

**Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, la fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 8 mars 2021, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).**

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics  
Natacha POMMET,



Secrétaire générale